

Délibération n° 220513_22

Séance du Conseil d'administration du 13 mai 2022

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) :28

Nombre de membres en exercice : 28

Membres présents :10

Membres représentés : 4

Quorum : 14

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Capacités d'accueil des formations d'ingénieurs 2022-2023 :

Vu l'avis favorable du CEVU du 14 avril 2022 ;

Liste des annexes à la délibération :

- Proposition des seuils maximaux des capacités d'accueil des formations d'ingénieurs

DECIDE

D'approuver les seuils maximaux des capacités d'accueil des formations d'ingénieurs pour l'année 2022-2023, conformément à l'annexe à la présente délibération.

Abstention(s) : 0

Votants : 14

Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,

Le Directeur
Ghislain MONTAVON

Seuils maximaux des capacités d'accueil des formations d'ingénieurs pour l'année 2022-2023

Les seuils maximaux des capacités d'accueil des formations d'ingénieurs permettent aux responsables de formation de piloter les effectifs d'étudiants admis chaque année.

Ces seuils sont définis en collaboration entre la direction aux formations et à la pédagogie et les responsables de formation, ils résultent de l'équilibre entre :

- La qualité des dossiers des candidats
- La quantité de dossiers de candidature reçus
- Les ressources humaines de chaque formation

Ces seuils demeurent indicatifs du fait de la difficulté d'identifier annuellement le nombre d'étudiants inscrits, aux regards du nombre d'admis et du nombre de candidats.

Les seuils proposés pour 2022-2023 sont identiques à ceux des deux années précédentes.

	Total cible maximum des places ouvertes en 1er année BR pour 2022-2023
FISE Mécanique	120
FISE Systèmes industriels	96
FISE Mécanique et Ergo	96
FISE Energie	96
FISE Informatique	96
	504
FISA Mécanique	28
FISA Logistique Industrielle	28
FISA Génie électrique	28
FISA Informatique	28
	112